

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 juin 2015

Étaient présents : Tous les conseillers en exercice

Convocation : 04 juin 2015

Secrétaire : Julie BAVEREL

début de séance : 20h00

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

1) Urbanisme

- DP 025 631 15 C0005, déposée le 11 mai 2015 par Monsieur Alain FRACHEBOIS pour modification de toiture et véranda. Instruction en cours.
- DP 025 631 15 C0006 déposée le 21 mai 2015 par Monsieur Fabrice GASSER pour changement de tuiles de bûcher et création de débords. Instruction en cours.
- DP 025 631 15 C0007 déposée le 01 juin 2015 par Monsieur Patrice PRILLARD pour la construction d'un car port. Instruction en cours.
- DP 025 631 15 C0008 déposée le 01 juin 2015 par Monsieur Denis DEVAUX pour division parcellaire. Instruction en cours.
- DP 025 631 15 C0009 déposée le 04 juin 2015 par Madame Sandrine CARETTE pour la construction d'un abri cheval. Instruction en cours.
- DP 025 631 15 C0010 déposée le 04 juin 2015 par Monsieur Gilles MARAUX pour la construction d'un abri de jardin. Instruction en cours.

2) Plan Local d'Urbanisme

- Demande de classement de parcelles zone 2NA du POS en zone AU1 du PLU

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de classement de parcelles zone 2NA du Plan d'Occupation des Sols actuel en zone AU1 (secteur de développement d'ensemble d'habitats) de propriétaires fonciers de la commune. La zone concernée étant une zone de doline, la question sera étudiée lors de la prochaine réunion PLU.

3) Portage Foncier

- Nouveau règlement pour la ferme MOUREY

Le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement d'intervention de l'EPF, Etablissement Public Foncier du Doubs, relatif au portage foncier de la Ferme MOUREY située sur la parcelle cadastrée section AB n°400, règlement modifié en Assemblée Générale du 04 décembre 2014. Il apparaît financièrement plus avantageux pour la commune et présente une plus grande souplesse pour la future vente du bâtiment. Ce règlement a été notifié à la commune le 22 mai 2015 et le Conseil Municipal a un mois pour refuser ce nouveau règlement. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, approuve ce nouveau règlement.

4) Indemnités de conseil allouées au Comptable du Trésor

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et des Etablissements Publics Locaux,

Après délibération, à 9 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions,

Décide de solliciter les concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % pour l'année 2015 en raison des difficultés financières de la commune. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Gildas HENRIOT pour l'année 2015.

5) Pont Romain Chemin de la Vieille Charrière

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de Monsieur Claude DEVAUX en date du 16 mai lui signalant la dégradation importante du Pont Romain Chemin de la Vieille Charrière et son possible risque d'écroulement au passage d'engins agricoles.

Après prise de contact avec le service « *Coordination et Appui* » et le « *Service Territorial d'Aménagement* » du Conseil Général ainsi que le *Bureau des Interventions* de la Préfecture du Doubs, la Commune décide de solliciter plusieurs devis de bureaux d'étude pour un diagnostic poussé du pont.

Parallèlement, une demande d'aide financière sera envisagée dans le cadre de la DETR, *Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*, et contact sera pris avec la DRAC, *Direction Régionale des Affaires Culturelles* pour une éventuelle reconnaissance de l'ouvrage au titre des Monuments Historiques. Le Maire prendra contact avec la Préfecture pour une éventuelle fermeture du chemin aux engins motorisés.

6) Salle de convivialité

- Approbation du règlement

Marie-Hélène QUINNEZ présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur de la salle de convivialité, travaillé en commission « *Affaires sociales, culturelles et sportives* ». Le Conseil Municipal approuve ce règlement à l'unanimité.

7) Recensement de la population 2016

La commune va réaliser en 2016 le recensement des habitants afin que soit déterminée sa population légale. La collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

A ce titre, la commune recherche un agent recenseur (recrutement par voie contractuelle) chargé :

- de distribuer et de collecter les questionnaires à compléter par les habitants
- de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis, tout en veillant à se conformer aux instructions de l'INSEE.

L'agent recenseur travaillera sous l'autorité du Coordonnateur communal et de l'agent administratif référent.

Il devra posséder de bonnes qualités relationnelles, une grande rigueur administrative et sera soumis au respect stricte de la confidentialité des informations collectées.

Il devra être disponible du lundi au samedi (particulièrement après 17h00 en semaine) sur la période de janvier et février 2016.

Il suivra impérativement une formation début janvier et devra réaliser au préalable une tournée de reconnaissance avant le début de la collecte.

Les candidatures sont à adresser avant le 31 octobre 2015 à :

Mairie

Monsieur le Maire

16 Grande Rue

25 320 VORGES LES PINS

8) Questions diverses

- Comité des fêtes de l'An 2000
 - Le Bal du 13 juillet se déroulera à BUSY
 - 4^{ème} édition Festi'Chariotes le 30 août 2015 à BOUSSIERES

- Réunion « Sécurité » :

Monsieur PECAUD et Monsieur POITREY se sont rendus le 02 juin 2015 à SAINT-VIT à une réunion « *sécurité* » avec la gendarmerie.

Il est rappelé qu'en cas de problème de sécurité, il est impératif de composer le 17.

D'autre part, les personnes qui partent en vacances cet été pourront remplir un formulaire de demande individuelle « *Opération Tranquillité – Vacances* » **disponible en mairie**. Ce formulaire permet aux administrés de demander le passage régulier d'une patrouille à proximité de leur domicile et ainsi diminuer le risque de cambriolages.

- ADAPEI : Opération BRIOCHES du 5 au 11 octobre 2015.
- Marie STOCKLINN devient fonctionnaire stagiaire à compter du 1^{er} juin 2015 au poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour l'entretien des locaux communaux.
- Prochaine réunion de Conseil Municipal le lundi 29 juin 2015 à 20h00 en mairie.

Fin de séance : 22h15